

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 50 Vœu relatif aux horaires de circulation du métro parisien.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Le Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a validé, jeudi 5 juin 2014, la convention relative au financement et aux modalités de l'automatisation de la ligne 4 du métro.

Cette ligne constituera la 3^{ème} ligne automatisée après les lignes 14 et la ligne 1.

Considérant l'opportunité qu'offre l'automatisation d'une nouvelle ligne du métro parisien ;

Considérant l'intérêt pour les Parisien-ne-s, Francilien-ne-s, travailleurs de nuit mais aussi les millions de visiteurs de notre ville que soit mis en œuvre, notamment par le déblocage de moyens humains et techniques conséquents par le STIF, l'allongement des horaires de circulation des métros ;

Considérant l'engagement des majorités parisiennes en 2008 et 2014, et régionales en 2010 d'augmenter l'offre de transports publics en ouvrant progressivement le métro la nuit ;

Considérant que cette demande est portée depuis de très nombreuses années par de nombreux élus parisiens ;

Considérant le vœu adopté au Conseil de Paris des 14 et 15 novembre 2011 demandant que la Ville saisisse le STIF pour ouvrir une étude sur le sujet ;

Considérant que les conditions sont maintenant réunies pour engager des actions concrètes quant à la mise en place d'une telle mesure et que la Ville doit demeurer pleinement mobilisée sur cet objectif important pour la vie des Parisiennes et des Parisiens ;

Sur proposition des élus du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Emet le vœu que :

- le Conseil de Paris rappelle sa volonté d'extension des horaires de circulation des métros le soir, et tout particulièrement les vendredis et samedis,
- se positionne en faveur d'une intervention de la Maire de Paris auprès du STIF, instance compétente sur la question, afin que l'allongement des horaires de circulation des métros, les vendredis et samedis, sur les lignes automatisées 1, 14 et 4 soit rapidement mis en place.